



COMITE SYNDICAL DU 28 OCTOBRE 2020

Compte-rendu

ETAIENT PRESENTS :

C.C. DE DIEULEFIT BOURDEAUX : Robert PALLUEL, Thierry DIDIER, Jean-François DESSUS.

AGGLO. DE MONTELIMAR : Jean-Bernard CHARPENEL, Julien DUVOID, Jean-Jacques GARDE, Norbert GRAVES, Hervé ICARD, Damien LAGIER, Françoise QUENARDEL.

C.C. DU VAL DE DROME : Jean-Michel GAUDET, Geneviève MOULINS-DAUVILLIER, Loïc MOREL.

C.C. DROME SUD PROVENCE : William AUGUSTE.

ETAIENT EXCUSES :

C.C. DE DIEULEFIT BOURDEAUX : Christian BUSSAT (présence de son suppléant Jean-François DESSUS), Guy BOMPARD, Eric LOISEAU, Patrice MAGNAN, Stéphane GALDEMAS, Philippe REYNAUD.

AGGLO. DE MONTELIMAR : Yannick ALBRAN, Fermi CARRERA, Yves COURBIS, Yves LEVEQUE.

C.C. DU VAL DE DROME : Gérard CROZIER (présence de son suppléant Loïc MOREL).

Assistaient également à la réunion : Nathalie LESSAFRE (CD 26), Joël AUDRAN (Dauphiné libéré) Nathalie DUPRIEZ, Nicolas PIC, Gérémine GIRARD (MBRJ)

► Procès Verbal de la séance du Comité Syndical du 8 septembre 2020

Ce compte rendu n'appelle aucune observation de la part des délégués présents, il est adopté à l'unanimité.

► Décision modificative du Budget (DM 1)

Cette DM telle qu'annexée au présent compte-rendu a été approuvée à l'unanimité des délégués présents.

Pour la section de fonctionnement elle prévoyait une augmentation de crédits de 5 000 € au compte 6531 pour permettre l'indemnisation des 4 Vice-Présidents élus le 8 septembre 2020. Robert PALLUEL explique que la multiplicité et la complexité des actions aujourd'hui conduites par le SMBRJ justifie de pleines délégations de pouvoir aux vice-présidents.

Pour la section d'investissement elle prévoyait l'augmentation des crédits travaux ouverts pour la finalisation du 1^{er} tronçon de la voie verte et l'inscription de nouvelles recettes dont un prêt relais TVA/subventions de 220 000 € ainsi qu'un complément de subvention de la Région de 104 000 €. Et enfin des écritures d'ordre d'intégration des études à l'actif du Syndicat.

► Indemnités du Président et des vice-présidents.

Considérant que le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron est un syndicat mixte fermé se situant dans la strate de 50 000 à 99 999 habitants, l'indemnité de fonction du Président en valeur maximale s'élève mensuellement à 29.53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

En valeur maximale, l'indemnité de fonction d'un Vice-Président s'élève à 11.81% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Comité Syndical à la majorité de ses membres présents (2 abstentions) :

- Décide d'octroyer au Président, à compter du 8 septembre 2020, une indemnité de fonction équivalente à 21,66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Décide d'octroyer aux 4 Vice-Présidents, à compter du 8 septembre 2020, une indemnité de fonction équivalente à 8,27 % de de l'indice brut terminal de la fonction publique

► Animation du site Natura 2000 FR8201679 « Rivière du Roubion » Demande de financements

Le Président rappelle que le SMBRJ est de nouveau animateur du site Natura 2000 « Rivière du Roubion » depuis le 2 avril 2019, et cela jusqu'en 2021.

Afin de décliner l'animation et le programme d'action du Document d'Objectif du site Natura 2000, il est possible de solliciter des financements auprès de l'Etat et de l'Europe (FEADER).

Le président propose le plan de charge à dédier au site « Rivière du Roubion » :

Personnel	Action	Heures	Jours
Damien Chantreau	Animation, suivi, planification	166	24
Nicolas pic	Communication, habitats,	200	29
Jonas Huguenin	Suivi morphologique	102	15

Ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel de l'animation 2020				
Dépenses		Recettes		
Dépenses de rémunération	13 226,47 €	EUROPE (FEADER)	9 225,93 €	50%
Prestation de services	3 241,42 €	ETAT	9 225,93 €	50%
Coût indirect	1 983,97 €			
TOTAL	18 451,86 €	TOTAL	18 451,86 €	100%

A Pierre MOSSAZ qui demande comment un territoire peut être éligible au label Natura 2000, Robert PALLUEL explique que ces espace protégés ont été définis et arrêtés à l'échelle européenne sur des critères liés à leur richesse faune/flore/habitats.

A ne pas confondre avec le courrier récemment reçu par les maires, leur demandant de se prononcer sur un projet d'arrêté qui concerne la réglementation des coupes de bois, parfois importantes, réalisées dans les ripisylves pour alimenter la filière bois.

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents :

- Valide le plan de charge des trois intervenants ;
- Valide le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise le Président à déposer un dossier de demande de financement ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document utile à cette demande de financement.

► **Demande de financements Agence de l'Eau – Animation contrat de rivière 2021**

Le Président rappelle que le programme d'étude et de travaux sur le Roubion, Jabron et Riaille ainsi que de leurs affluents en cours actuellement, sont gérés techniquement, administrativement et financièrement par le SMBRJ. De ce fait et face à cette charge de travail conséquente, l'équipe technique du syndicat comprend un chargé de mission Contrat de rivière, un chargé de mission hydromorphologie et un technicien de rivière. Le financement de ces postes permet d'assurer l'animation à l'échelle d'une cinquantaine de communes réparties sur 4 EPCI du département de la Drôme, soit plus de 200 km de cours d'eau et 700 km² de bassins versants.

Pour 2021, les deux chargés de mission et le technicien assumeront les missions exercées dans le même cadre qu'en 2020 : suivis d'études,ancements et suivis des chantiers et des travaux d'entretien, animation territoriale, continuité écologique, hydromorphologie, gestion et préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, gestion des ouvrages, communication et suivi du contrat de rivière, appui et conseil aux collectivités et aux riverains.

Le président propose le plan de charge à dédier à l'animation de l'année 2021:

Nom salarié	Poste occupé	Nbre jours travaillés sur l'année (jours)	salaires annuels bruts (€)	charges patronales annuelles (€)	Total coûts salariaux annuels (€)
Damien Chantreau	Chargé de mission Contrat de rivière et animateur site Natura 2000	200	34 442	14 040	48 482
Jonas Huguenin	Chargé de mission hydromorphologie	200	30 141	12 288	42 429
Nicolas Pic	Technicien de Rivière	200	35 922	13 815	49 737
	TOTAL	600	100 504	40 143	140 647

Ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

	Cout Prévisionnel € TTC	Nombre de jours	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée				Etat (N 2000)				SMBRJ				
			% subvention	Assiette éligible	€ TTC	Nombre de Jour	% subvention	€ TTC	% subvention	Assiette éligible	€ TTC	Nombre de Jour	% participation	€ TTC	Nombre de Jour
1- Poste de chargé de mission Contrat de Rivière	48 482	200	50	42 421	21 211	175	FORFAIT	11 132	100	5 376	5 376	25	22	10 764	200
2- Poste de chargé de mission hydromorphologie	42 429	200	50	39 246	19 623	185		2 764	100	2 764	2 764	15	47	20 042	200
3- Poste de Technicien de rivière (Animation)	49 737	200	50	14 921	7 461	60		6 918	100	6 918	6 918	32	55%	27 301	92
3- Poste de Technicien de rivière Animation (travx régie)			30	26 858	8 057	108		0							108
Total TTC	140 648	600	40,1%		56 351	528	7,9%	11 132	10,7%		15 058	72	41,3%	58 106	600

A Pierre MOSSAZ qui demande si des améliorations peuvent ou doivent être portées à cette organisation, Robert PALLUEL répond que l'équipe fonctionne bien.

Gérémine GIRARD emplace Damien CHANTREAU actuellement en congé parental (dont le retour est prévu courant décembre) en tant que chargée de mission Contrat de rivière. Jonas HUGUENIN gère les dossiers de restauration de la continuité écologique et l'élaboration des dossiers de plans de gestion ripisylve et sédimentaires. Nicolas PIC est l'indispensable lien avec les acteurs du territoire (élus, riverains, associations...) il organise et suit sur le terrain la plupart des actions et chantiers conduits par le SMBRJ.

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents :

- Valide le plan de charge des trois intervenants ;
- Valide le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise le Président à déposer un dossier de demande de financement ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document utile à cette demande de financement ;

► **Etude d'une gestion spécifique du captage de Citelle à l'étiage de la rivière Citelle**

Une des actions du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Roubion et du Jabron et du contrat de rivière (FA-B3-N4) prévoit de mettre en œuvre une gestion spécifique du captage en période d'étiage de la rivière Citelle afin de permettre une réduction des prélèvements en eaux superficielles **entre le 1 Mai et le 30 septembre**.

Le SMBRJ a souhaité également étudier une solution technique plus adaptée aux variations hydrologiques saisonnières qui peuvent se produire à des périodes différentes que celles arrêtées dans le PGRE (1er mai au 30 septembre). L'opération consisterait à mettre en œuvre ce report de prélèvement à partir de débits de référence. Ces derniers seraient contrôlés via un dispositif de mesure implanté sur le Ruisseau de Citelle.

Le marché prévoit :

Tranche ferme :

Etudier l'incidence du captage AEP sur la rivière Citelle en période d'étiage et proposer des dispositifs possibles de suivi de débit pour mettre en œuvre une gestion spécifique du captage.

Tranche optionnelle :

Installer le dispositif de suivi des débits validé nécessaire à la mise en œuvre d'une gestion spécifique du captage.

Le montant prévisionnel de cette étude est fixé à **25 000 € HT**.

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver le lancement de cette étude ainsi que le plan de financement ci-dessous :

	Taux de subvention	Montant de la contribution
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse	50%	12 500 €
Département de la Drôme	25%	6 250 €
Part d'autofinancement	25%	6 250 €

Robert PALLUEL précise que le reste à charge sera assumé par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion et de Citelle, propriétaire du réseau AEP.

Il souligne que les actions déclinées dans le Plan de Gestion de la Ressource en eau (PRGE) concernent essentiellement les réseaux d'irrigation et que les services de l'Etat souhaitaient que cette action concernant un réseau d'eau potable soit également engagée.

A Julien DUVOID qui demande sous quel délai cette action sera conduite, Robert PALLUEL répond que l'étude susvisée sera réalisée et achevée durant l'année 2021.

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents :

- Valide le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise le Président à lancer l'étude et à signer tout document s'y référant ;
- Autorise le Président à solliciter les financeurs pour ce projet d'étude et d'aménagement.

► Plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve et plan de gestion sédimentaire des bassins versants Roubion, Jabron et Riaille / Mise à l'enquête publique

Les cours d'eau du bassin versant sont marqués par les influences climatiques méditerranéennes soit, des assecs estivaux sévères et des crues violentes au printemps mais surtout à l'automne. Les dernières crues (1988, 1993, 2003) eurent de lourdes conséquences sur les bâtiments et les infrastructures publiques ou privées.

En vertu de l'article L215-4 du code de l'Environnement, il incombe aux propriétaires riverains d'entretenir régulièrement le cours d'eau. Cet entretien doit notamment permettre de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état ou son bon potentiel écologique. Or cet entretien est peu ou mal réalisé et il n'est par ailleurs pas possible pour les riverains d'entreprendre des travaux dans le lit mineur, sur les atterrissements.

Ce manque d'entretien de la Végétation des berges et du lit entraîne des dysfonctionnements hydrauliques, morphodynamiques et biologiques qui conduisent, depuis sa création en 2001, le SMBRJ à se substituer aux propriétaires riverains pour l'indispensable entretien de la ripisylve.

Conformément aux dispositions de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, le Syndicat maître d'ouvrage du Plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve et du plan de gestion sédimentaire des bassins versants Roubion, Jabron et Riaille doit soumettre ces dossiers à l'instruction de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général, afin de pouvoir bénéficier de financements publics et être autorisé à intervenir sur les parcelles privées concernées.

Le dossier comprend :

- ▶ Un mémoire justifiant l'intérêt général de l'opération,
- ▶ Un mémoire explicatif détaillé avec une estimation des dépenses pour chaque rubrique
- ▶ Un calendrier prévisionnel des travaux

Robert PALLUEL rappelle que le SMBRJ intervient le plus souvent sur des propriétés privées ; Or seul l'intérêt général (et donc l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général) peut justifier la mobilisation de deniers publics sur ces propriétés privées.

Pierre MOSSAZ interroge Robert PALLUEL sur le traitement de la végétation au pied des ponts communaux. Robert PALLUEL explique que le SMBRJ veille au bon écoulement des eaux sous les ouvrages en général, où l'intérêt général est bien évidemment avéré ; Le Département y veille également.

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve ce projet ainsi que sa prise en charge financière,
- Autorise le Président à transmettre à Monsieur le Préfet de la Drôme, en vue de sa mise à l'enquête publique, le dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général du Plan Pluriannuel d'entretien de la ripisylve et du plan de gestion sédimentaire sur les bassins versants du Roubion, du Jabron et de la Riaille.

QUESTIONS DIVERSES

Le site Internet du SMBRJ est en ligne : www.smbrij.fr

Pierre MOSSAZ explique qu'il envisage de dédier au page au SMBRJ sur le site internet de la mairie de Souspierre ; Il souhaite que le SMBRJ lui transmette des contenus spécifiques. Les services du SMBRJ sont prêts à travailler avec lui sur ce projet.

Le Bilan mi-parcours du Contrat de rivière devrait être présenté en comité de rivière courant décembre si les conditions sanitaires le permettent (plus de 100 membres). A ce jour 77% des actions sont réalisées ou en cours.

Hervé ICARD demande si dans le cadre du PRGE toutes les autorisations de prélèvement sont prises en compte. Robert PALLUEL répond que non, seuls les canaux sont concernés. Comme il l'a fait pour les digues, l'Etat est en train de se décharger de cette thématique (et en particulier de la mise en œuvre des PRGE) sur les Collectivités.

Il souligne aussi que l'action des collectivités, dont les syndicats, est particulièrement surveillée par les services de l'Etat alors que les infractions commises par des particuliers semblent négligées. Même lorsqu'elles sont signalées, il n'est pas possible de savoir quelles suites sont données.

Hervé ICARD souhaite que le dossier « lutte contre les inondations de l'Armagnat à Savasse » soit relancé. Robert PALLUEL explique que 3 études successives ont été conduites par différents bureaux d'études ces dernières années sans qu'une solution acceptable puisse être retenue. L'agglo de Montélimar les trouvait trop onéreuses, ou la CNR inacceptable d'un point de vue technique, mais le Syndicat ne s'est jamais désintéressé de ce dossier sur lequel il a travaillé avec pas moins de 4 maires depuis Monique MARTINEU. Françoise QUENARDEL avance que le SMBRJ pourrait réfléchir à la création d'un bassin de rétention plus à l'amont.

Il est convenu que soit organisée une réunion/visite de terrain avec élus, techniciens, et éventuellement le bureau d'études. Il faudra également rechercher un interlocuteur à la CNR, Mme POURCHIER ayant quitté ses fonctions ; Enfin il faudra y associer la DREAL et un représentant du Plan Rhône.

Stéphane GALDEMAS demande des informations sur les passes à poissons réalisées ces deux dernières années sur le Roubion, expliquant se faire interpellé par des administrés dénonçant « tout ce pognon pour rien ! ». Au-delà des informations diffusées via le site internet ou la plaquette d'information spécifique consacrée à la restauration de la continuité écologique, Robert PALLUEL propose qu'il prenne rendez-vous avec Jonas HUGUENIN chargé de suivre ces réalisations qui relèvent de la mise en œuvre d'obligations réglementaires.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée.